



Publications Pilier III

Au 30 juin 2022

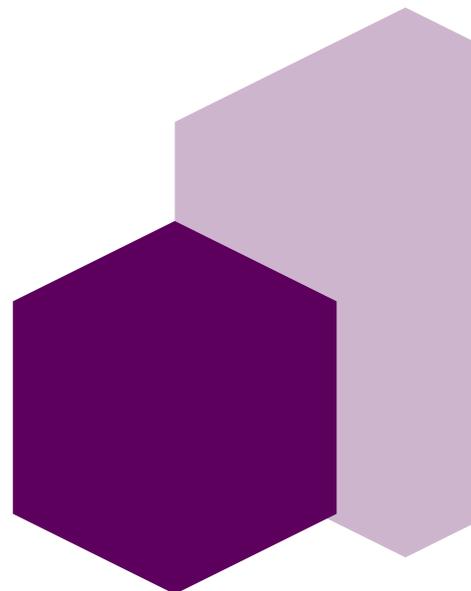
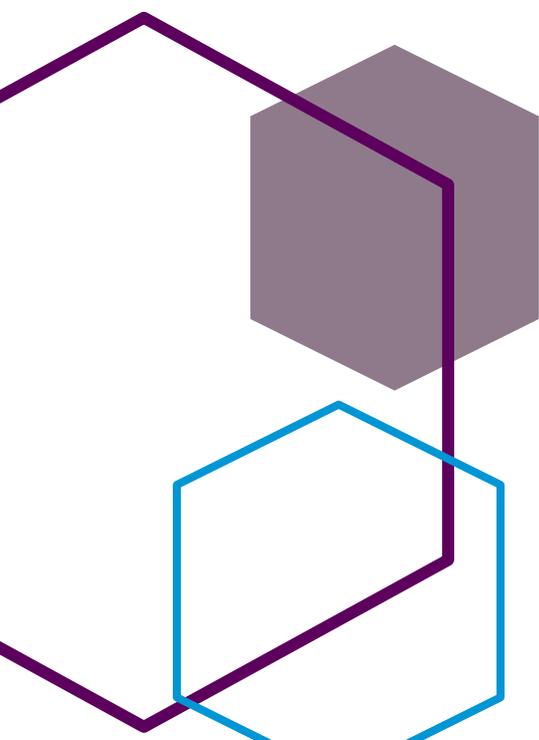


Table des matières

Publications Pilier III SFIL

au 30 juin 2022ⁱ

Annexe 1

Modèle EU KM1 - Modèle pour les indicateurs clés

Modèle EU OV1 - Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque

Annexe 7

Modèle EU CC1 - Composition des fonds propres réglementaires

Modèle EU CC2 - Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités

Annexe 9

Modèle EU CCyB1 - Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique

Modèle EU CCyB2 - Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement

Annexe 11

Modèle EU LR1 - LRSum: Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier

Modèle EU LR2 - LRCom: Ratio de levier — déclaration commune

Modèle EU LR3 - LRSpl: Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)

Annexe 13

Modèle EU LIQ1 - Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)

Modèle EU LIQ2 - Ratio de financement stable net

Tableau EU LIQB - Informations qualitatives sur le ratio LCR, complétant le modèle EU LIQ1

Annexe 15

Modèle EU CQ1 - Qualité de crédit des expositions renégociées

Modèle EU CQ2 - Qualité de la renégociation

Modèle EU CQ4 - Qualité des expositions non performantes par situation géographique

Modèle EU CQ5 - Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité

Modèle EU CQ6 - Évaluation des sûretés - prêts et avances

Modèle EU CQ7 - Sûretés obtenues par prise de possession et exécution

Modèle EU CQ8 - Sûretés obtenues par prise de possession et exécution - ventilation par date d'émission

Modèle EU CR1 - Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes.

Modèle EU CR2 - Variations du stock de prêts et avances non performants

Modèle EU CR2a - Variations du stock de prêts et avances non performants et recouvrements nets cumulés liés

Modèle EU CR1-A - Echéance des expositions

Annexe 17

Modèle EU CR3 - Vue d'ensemble des techniques d'ARC: informations à publier sur l'utilisation de techniques d'ARC

Annexe 19

Modèle EU CR4 - Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC

Modèle EU CR5 - Approche standard

Annexe 21

Modèle EU CR6 - Approche NI – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de PD

Modèle EU CR7 - Approche NI – Effet sur les RWEA des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'ARC

Modèle EU CR7-A - Approche NI – Informations à publier sur le degré d'utilisation de techniques d'ARC

Modèle EU CR8 - État des flux des RWEA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI

Annexe 23

Modèle EU CR10 - Expositions de financement spécialisé et sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple

Annexe 25

Modèle EU CCR1 - Analyse des expositions au CCR par approche

Modèle EU CCR2 - Opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA

Modèle EU CCR3 - Approche standard — Expositions au CCR par catégorie d'expositions réglementaires et pondération de risque

Modèle EU CCR4 - Approche NI – Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD

Modèle EU CCR5 - Composition des sûretés pour les expositions au CCR

Modèle EU CCR6 - Expositions sur dérivés de crédit

Modèle EU CCR7 - États des flux des RWEA relatifs aux expositions au CCR dans le cadre de l'IMM

Modèle EU CCR8 - Expositions sur les CCP

Annexe 27

Modèle EU-SEC1 - Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation

Modèle EU-SEC2 - Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation

Modèle EU-SEC3 - Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées — établissement agissant en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor

Modèle EU-SEC4 - Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées — établissement agissant en tant qu'investisseur

Modèle EU-SEC5 - Expositions titrisées par l'établissement — Expositions en défaut et ajustements pour risque de crédit spécifique

Annexe 29

Modèle EU MR1 - Risque de marché dans le cadre de l'approche standard

Modèle EU MR2-A - Risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes (AMI)

Modèle EU MR2-B - États des flux des RWEA relatifs aux expositions au risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes (AMI)

Modèle EU MR3 - Valeurs de l'AMI pour les portefeuilles de négociation

Modèle EU MR4 - Comparaison des estimations de la VaR avec les profits/pertes

ⁱ Lignes grisées : modèles et tableaux non applicables à SFIL

Annexe 1

- Modèle EU KM1 - Modèle pour les indicateurs clés
- Modèle EU OV1 - Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque

Modèle EU KM1 — Modèle pour les indicateurs clés

		a	b	c	d	e
		T	T-1	T-2	T-3	T-4
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	1 455 023 806	1 437 354 792	1 442 111 871	1 434 551 224	1 437 391 911
2	Fonds propres de catégorie 1	1 455 023 806	1 463 354 822	1 468 111 901	1 460 551 254	1 463 391 941
3	Fonds propres totaux	1 457 645 787	1 466 181 477	1 471 712 003	1 460 551 254	1 463 391 941
Montants d'exposition pondérés						
4	Montant total d'exposition au risque	4 000 530 668	4 094 023 086	4 163 649 464	4 160 178 708	4 335 993 013
Capital ratios (as a percentage of risk-weighted exposure amount)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	36,37%	35,11%	34,64%	34,48%	33,15%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	36,37%	35,74%	35,26%	35,11%	33,75%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	36,44%	35,81%	35,35%	35,11%	33,75%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,42%	0,42%	0,42%	0,42%	0,42%
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	0,56%	0,56%	0,56%	0,56%	0,56%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,75%	8,75%	8,75%	8,75%	8,75%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,25%	11,25%	11,25%	11,25%	11,25%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	27,69%	27,06%	26,60%	26,36%	25,00%
Ratio de levier						
13	Mesure de l'exposition totale	14 246 195 075	16 467 735 245	16 298 997 381	14 999 131 309	14 717 773 577
14	Ratio de levier (%)	10,21%	8,89%	9,01%	9,74%	9,94%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	5 214 105 568	5 167 928 301	4 895 924 402	4 621 212 914	4 257 521 980
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	1 223 177 626	1 287 061 161	1 140 114 130	1 199 119 356	1 258 356 560
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	708 871 203	715 146 488	645 830 780	570 301 126	555 752 237
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	555 413 658	578 559 347	500 520 129	628 818 231	702 604 324
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	1286,95%	1257,50%	1143,69%	1017,30%	1034,90%
Ratio de financement stable net						
18	Financement stable disponible total	57 281 906 258	58 438 458 890	60 449 541 799	61 087 876 685	62 448 689 556
19	Financement stable requis total	47 621 957 359	48 554 603 942	50 251 082 012	50 249 766 495	51 296 989 967
20	Ratio NSFR (%)	120,28%	120,36%	120,30%	121,57%	121,74%

Modèle EU OV1 — Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque

		Montant total d'exposition au risque (TREA)		Exigences totales de fonds propres
		a	b	c
		T	T-1	T
1	Risque de crédit (hors CCR)	3 411 027 839	3 459 118 544	272 882 227
2	Dont approche standard	2 300 199 041	2 342 907 061	184 015 923
3	Dont approche NI simple (F-IRB)	245 468 537	269 651 853	19 637 483
4	Dont approche par référencement	0	0	0
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple	0	0	0
5	Dont approche NI avancée (A-IRB)	741 900 245	725 205 692	59 352 020
6	Risque de crédit de contrepartie - CCR	226 815 041	272 216 759	18 145 203
7	Dont approche standard	97 269 719	777 278 082	7 781 578
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	0	0	0
EU 8a	Dont expositions sur une CCP	42 171	50 258	3 374
EU 8b	Dont ajustement de l'évaluation de crédit — CVA	129 503 151	157 450 855	10 360 252
9	Dont autres CCR	0	-662 562 436	0
10	Sans objet	0	0	0
11	Sans objet	0	0	0
12	Sans objet	0	0	0
13	Sans objet	0	0	0
14	Sans objet	0	0	0
15	Risque de règlement	0	0	0
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	0	0	0
17	Dont approche SEC-IRBA	0	0	0
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	0	0	0
19	Dont approche SEC-SA	0	0	0
EU 19a	Dont 1 250 % / déduction	0	0	0
20	Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	0	0	0
21	Dont approche standard	0	0	0
22	Dont approche fondée sur les modèles internes	0	0	0
EU 22a	Grands risques	0	0	0
23	Risque opérationnel	362 687 787	362 687 787	29 015 023
EU 23a	Dont approche élémentaire	0	0	0
EU 23b	Dont approche standard	362 687 787	362 687 787	29 015 023
EU 23c	Dont approche par mesure avancée	0	0	0
24	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)	0	0	0
25	Sans objet	0	0	0
26	Sans objet	0	0	0
27	Sans objet	0	0	0
28	Sans objet	0	0	0
29	Total	4 000 530 666	4 094 023 090	320 042 453

Annexe 7

- Modèle EU CC1 - Composition des fonds propres réglementaires
- Modèle EU CC2 - Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités

Modèle EU CC1 — Composition des fonds propres réglementaires

		(a)	(b)
		Montants	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): instruments et réserves			
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	1 445 000 149	a
	dont: Type d'instrument 1	1 445 000 149	
	dont: Type d'instrument 2		
	dont: Type d'instrument 3		
2	Résultats non distribués	220 407 418	b
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	25 751 461	c + d
EU-3a	Fonds pour risques bancaires généraux		
4	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1		
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)		
EU-5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant		
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	1 691 159 028	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): ajustements réglementaires			
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	-2 915 377	
8	Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	-22 110 975	f
9	Sans objet		
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-75 923 287	g
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	-1 455 417	e
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-1 947 597	
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)		
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement		
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)		
16	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)		
17	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)		
18	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
20	Sans objet		
EU-20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction		
EU-20b	dont: participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)		
EU-20c	dont: positions de titrisation (montant négatif)		
EU-20d	dont: positions de négociation non dénouées (montant négatif)		
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)		
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant négatif)		
23	dont: detentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important		
24	Sans objet		
25	dont: actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles		
EU-25a	Pertes de l'exercice en cours (montant négatif)		
EU-25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)		
26	Sans objet		
27	Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant négatif)		
27a	Autres ajustements réglementaires	-131 782 569	
28	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	-236 135 222	
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	1 455 023 806	

		Montants	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): instruments			
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents		a
31	dont: classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable		
32	dont: classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable		
33	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1		
EU-33a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1		
EU-33b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1		
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers		
35	dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive		
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires		0
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): ajustements réglementaires			
37	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)		
38	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)		
39	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
40	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
41	Sans objet		
42	Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant négatif)		
42a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1		
43	Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)		0
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)		0
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)		1 455 023 806
Fonds propres de catégorie 2 (T2): instruments			
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents		
47	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'article 486, paragraphe 4, du CRR		
EU-47a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2		
EU-47b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2		
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers		
49	dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive		
50	Ajustements pour risque de crédit	2 621 981	
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	2 621 981	
Fonds propres de catégorie 2 (T2): ajustements réglementaires			
52	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)		
53	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)		
54	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
54a	Sans objet		
55	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
56	Sans objet		
EU-56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)		
EU-56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2		
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)		0
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)		0
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)		1 457 645 787
60	Montant total d'exposition au risque		4 000 530 668

		Montants	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins			
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	36,4	
62	Fonds propres de catégorie 1	36,4	
63	Total des fonds propres	36,4	
64	Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	7,4	
65	dont: exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,5	
66	dont: exigence de coussin de fonds propres contractuelle	0,0	
67	dont: exigence de coussin pour le risque systémique	0,0	
EU-67a	dont: exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISM) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	0,0	
EU-67b	dont: exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	0,4	
68	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres	27,69	
Minima nationaux (si différents de Bâle III)			
69	Sans objet		
70	Sans objet		
71	Sans objet		
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)			
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)		
73	Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des positions courtes éligibles)		
74	Sans objet		
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)		
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2			
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)		
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	28 775 115	
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	2 621 981	
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	6 497 223	
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2022 uniquement)			
80	Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive		
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive		
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive		
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		

Modèle EU CC2 — Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités

	a	c
	Bilan dans les états financiers publiés	Référence
	À la fin de la période	
Actifs - Ventilation par catégorie d'actifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés		
1	Banques centrales	2 550
2	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 024
3	Instruments dérivés de couverture	2 386
4	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	289
5	Prêts et créances sur établissements de crédit au coût amorti	297
6	Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	50 416
7	Titres au coût amorti	6 674
8	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	777
9	Actifs d'impôts courants	2
10	Actifs d'impôts différés	76
11	Immobilisations corporelles	6
12	Immobilisations incorporelles	22
13	Comptes de régularisation et actifs divers	2 532
14	Total des actifs	69 050
Passifs - Ventilation par catégorie de passifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés		
1	Banques centrales	
2	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	453
3	Instruments dérivés de couverture	4 968
5	Dettes envers les établissements de crédit au coût amorti	0
6	Dettes envers la clientèle au coût amorti	
7	Dettes représentées par un titre au coût amorti	61 374
8	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	211
9	Passifs d'impôts courants	10
10	Passifs d'impôts différés	0
11	Comptes de régularisation et passifs divers	274
12	Provisions	21
13	Dettes subordonnées	
14	Total des passifs	67 312
Shareholders' Equity, EUR millions		
1	Capital	1 445
2	Réserves et report à nouveau	292
3	<i>dont report à nouveau</i>	220
4	<i>dont autres réserves</i>	71
5	Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	46
6	<i>dont gains ou pertes latents sur dérivés de couverture de flux de trésorerie</i>	1
7	Résultat de l'exercice	46
8	Total des capitaux propres	1 737

Annexe 9

- Modèle EU CCyB1 - Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique
- Modèle EU CCyB2 - Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement

Modèle EU CCyB1 - Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres			Total	Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation				
010	Ventilation par pays:												
	France	325 403 611	0	0	0	325 403 611	27 011 559	0	0	27 011 559	337 644 488	98	0
	Autres	6 159 330	0	0	0	6 159 330	492 746	0	0	492 746	6 159 325	2	0
020	Total	331 562 942	0			331 562 942	27 504 305			27 504 305	343 803 813	100	

Modèle EU CCyB2 - Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement

		a
1	Montant total d'exposition au risque	4 000 530 668
2	Taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0
3	Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0

Annexe 11

- Modèle EU LR1 - LRSum: Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier
- Modèle EU LR2 - LRCom: Ratio de levier — déclaration commune
- Modèle EU LR3 - LRSpl: Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)

Modèle EU LR1 - LRSum: Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier

		a
		Montant applicable
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	69 049 540 701
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	-903 807 807
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	5 011 716 783
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	0
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	
12	Autres ajustements	-58 911 254 602
13	Mesure de l'exposition totale	14 246 195 075

Modèle EU LR2 - LRCOM: Ratio de levier — déclaration commune

		CRR leverage ratio exposures	
		a	b
		T	T-1
Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)			
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	66 652 969 066	68 668 180 249
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	0	0
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	-2 140 645 433	-2 145 296 691
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	0	0
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	0	0
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	-104 352 652	-91 057 819
7	Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	64 407 970 981	66 431 825 739
Expositions sur dérivés			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	898 786 211	418 615 434
EU-8a	Dérogation pour dérivés: contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	0	0
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	593 977 616	605 010 692
EU-9a	Dérogation pour dérivés: Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	0	0
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	0	0
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	0	0
EU-10a	(jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	0	0
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)	0	0
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	0	0
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	0	0
13	Expositions totales sur dérivés	1 492 763 828	1 023 626 126
Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)			
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	0	0
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	0	0
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	0	0
EU-16a	Dérogation pour OFT: Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 <i>sexies</i> , paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	0	0
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	0	0
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	0	0
18	Expositions totales sur opérations de financement sur titres	0	0
Autres expositions de hors bilan			
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	5 011 716 783	4 796 186 570
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	0	0
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	0	0
22	Expositions de hors bilan	5 011 716 783	4 796 186 570

Expositions exclues			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	0	0
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	0	0
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	0	0
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	-46 703 881 736	-45 920 510 758
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	0	0
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	-9 962 374 781	-9 863 392 432
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	0	0
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)	0	0
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)	0	0
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	0	0
EU-22k	(Total des expositions exemptées)	-56 666 256 517	-55 783 903 190
Fonds propres et mesure de l'exposition totale			
23	Fonds propres de catégorie 1	1 455 023 806	1 463 354 822
24	Mesure de l'exposition totale	14 246 195 075	16 467 735 245
Ratio de levier			
25	Ratio de levier (%)	10%	9%
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	2%	2%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	10%	9%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3%	3%
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0%	0%
EU-26b	dont: à constituer avec des fonds propres CET1	0%	0%
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0%	0%
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3%	3%
Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes			
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Fully phased in	Fully phased in
Publication des valeurs moyennes			
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	0	0
29	Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	0	0
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	14 246 195 075	16 467 735 245
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	14 246 195 075	16 467 735 245
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	10%	9%
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	10%	9%

Modèle EU LR3 - LRSpl: Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)

		a
Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR		
EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées), dont:	12 857 779 899
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	0
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont:	12 857 779 899
EU-4	Obligations garanties	677 855 373
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	5 208 763 738
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	4 676 802 743
EU-7	Établissements	514 547 015
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	0
EU-10	Entreprises	1 731 679 757
EU-11	Expositions en défaut	19 790 185
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	28 341 088

Annexe 13

- Modèle EU LIQ1 - Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)
- Modèle EU LIQ2 - Ratio de financement stable net
- Tableau EU LIQB - Informations qualitatives sur le ratio LCR, complétant le modèle EU LIQ1

Modèle EU LIQ1 - Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)

Périmètre de consolidation : sur base consolidée

		a	b	c	d	e	f	g	h
		Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale pondérée (moyenne)			
EU 1a	Trimestre se terminant le 30 juin 2022	T	T-1	T-2	T-3	T	T-1	T-2	T-3
EU 1b	Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	0	12	12	12	0	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)									
1	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					5 214 105 568	5 167 928 301	4 895 924 402	4 621 212 914
SORTIES DE TRÉSORERIE									
2	Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	0	0	0	0	0	0	0	0
3	<i>Dépôts stables</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
4	<i>Dépôts moins stables</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
5	Financements de gros non garantis	252 616 277	280 241 576	231 977 965	243 582 410	252 616 277	280 241 576	231 977 965	243 582 410
6	<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
7	<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	0	0	0	3 937 136	0	0	0	3 937 136
8	<i>Créances non garanties</i>	252 616 277	280 241 576	231 977 965	239 645 275	252 616 277	280 241 576	231 977 965	239 645 275
9	<i>Financements de gros garantis</i>					0	0	0	0
10	Exigences complémentaires	944 036 512	977 932 056	879 884 070	947 214 485	834 279 253	865 714 687	755 208 757	823 545 062
11	<i>Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés</i>	404 619 129	370 869 132	346 115 073	341 512 640	404 619 129	370 869 132	346 115 073	341 512 640
12	<i>Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>	417 464 873	482 376 958	395 240 871	468 291 375	417 464 873	482 376 958	395 240 871	468 291 375
13	<i>Facilités de crédit et de liquidité</i>	121 952 510	124 685 966	138 528 125	137 410 469	12 195 251	12 468 597	13 852 813	13 741 047
14	Autres obligations de financement contractuelles	141 282 097	146 104 898	157 927 408	136 991 883	136 282 097	141 104 898	152 927 408	131 991 883
15	Autres obligations de financement éventuel	0	0	0	0	0	0	0	0
16	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE					1 223 177 626	1 287 061 161	1 140 114 130	1 199 119 356
ENTRÉES DE TRÉSORERIE									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	493 770 519	486 090 667	484 547 097	481 874 474	294 089 028	290 487 375	287 937 455	287 166 990
19	Autres entrées de trésorerie	414 782 175	424 659 112	357 893 324	283 134 135	414 782 175	424 659 112	357 893 324	283 134 135
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					0	0	0	0
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					0	0	0	0
20	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	908 552 694	910 749 779	842 440 421	765 008 609	708 871 203	715 146 488	645 830 780	570 301 126
EU-20a	<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
EU-20b	<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
EU-20c	<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %</i>	908 552 694	910 749 779	842 440 421	765 008 609	708 871 203	715 146 488	645 830 780	570 301 126
VALEUR AJUSTÉE TOTALE									
EU-21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ					5 214 105 568	5 167 928 301	4 895 924 402	4 621 212 914
22	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES					555 413 658	578 559 347	500 520 129	628 818 231
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ					1286,95%	1257,50%	1143,69%	1017,27%

Modèle EU LIQ2 : ratio de financement stable net
Conformément à l'article 451 bis , paragraphe 3, du CRR

		a	b	c	d	e
(en devise)		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	1 455 023 808	0	0	2 621 981	1 457 645 789
2	Fonds propres	1 455 023 808	0	0	2 621 981	1 457 645 789
3	Autres instruments de fonds propres		0	0	0	0
4	Dépôts de la clientèle de détail		0	0	0	0
5	Dépôts stables		0	0	0	0
6	Dépôts moins stables		0	0	0	0
7	Financement de gros:		3 863 353 295	4 050 223 257	53 672 219 242	55 697 330 870
8	Dépôts opérationnels		0	0	0	0
9	Autres financements de gros		3 863 353 295	4 050 223 257	53 672 219 242	55 697 330 870
10	Engagements interdépendants		0	0	0	0
11	Autres engagements:	1 044 285 477	0	0	126 929 599	126 929 599
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	1 044 285 477				
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.		0	0	126 929 599	126 929 599
14	Financement stable disponible total					57 281 906 258
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					355 026 278
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		0	772 545 766	50 901 411 637	43 922 863 792
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		0	0	0	0
17	Prêts et titres performants:		2 839 171 081	1 781 371 594	188 683 224	2 474 507 239
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.		0	0	0	0
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		4 866 150	2 075 076	38 677 475	40 201 628
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont:		2 555 618 382	1 469 841 640	0	2 012 730 011
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		2 539 667 531	1 457 947 249	0	1 998 807 390
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont:		0	0	0	0
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		0	0	0	0
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		278 686 549	309 454 878	1 521 203 809	1 587 093 951
25	Actifs interdépendants		0	0	0	0
26	Autres actifs:		6 419 165 727	14 363 535	388 619 670	619 281 185
27	Matières premières échangées physiquement				0	0
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP			0		0
29	Actifs dérivés affectant le NSFR			0		0
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie			3 846 362 961		192 318 148
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		2 572 802 766	14 363 535	388 619 670	426 963 037
32	Éléments de hors bilan		0	0	5 005 577 303	250 278 865
33	Financement stable requis total					47 621 957 359
34	Ratio de financement stable net (%)					120,28%

Tableau EU LIQB sur les informations qualitatives sur le ratio LCR, complétant le modèle EU LIQ1conformément à l'article 451 *bis*, paragraphe 2, du CRR

Numéro de ligne	Informations qualitatives - Format libre
(a)	<p><u>Explications concernant les principaux facteurs à l'origine des résultats du calcul du ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR) et l'évolution dans le temps de la contribution des données d'entrée au calcul du LCR.</u></p> <p>Les variations du LCR sont étroitement liées à l'échéance des financements à long terme de SFIL et CAFFIL dans les 30 jours suivant la date de référence. En dehors des périodes d'échéance des émissions à long terme, le LCR est élevé car les décaissements sont faibles et largement couverts par la réserve de liquidité.</p>
(b)	<p><u>Explications concernant les variations dans le temps du ratio LCR.</u></p> <p>Le LCR du Groupe est nettement supérieur au niveau réglementaire pour chaque période d'observation. Le niveau moyen sur 12 mois (1287%) est en progression par rapport au trimestre précédent (1257%).</p>
(c)	<p><u>Explications concernant la concentration réelle des sources de financement.</u></p> <p>Le groupe se finance par des émissions de titres à long terme sous forme d'obligations sécurisées (CAFFIL) ou non sécurisées (SFIL). Il dispose d'une base de 588 investisseurs, est actif sur les segments euro et USD, et est également présent sur le marché ESG.</p>
(d)	<p><u>Description à haut niveau de la composition du coussin de liquidité de l'établissement.</u></p> <p>La réserve de liquidité du groupe est principalement constituée de dépôts auprès de la Banque centrale, de titres souverains et sub-souverains et d'obligations sécurisées.</p>

Annexe 15

- Modèle EU CQ1 - Qualité de crédit des expositions renégociées
- Modèle EU CQ2 - Qualité de la renégociation
- Modèle EU CQ4 - Qualité des expositions non performantes par situation géographique
- Modèle EU CQ5 - Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité
- Modèle EU CQ6 - Évaluation des sûretés - prêts et avances
- Modèle EU CQ7 - Sûretés obtenues par prise de possession et exécution
- Modèle EU CQ8 - Sûretés obtenues par prise de possession et exécution - ventilation par date d'émission
- Modèle EU CR1 - Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes.
- Modèle EU CR2 - Variations du stock de prêts et avances non performants
- Modèle EU CR2a - Variations du stock de prêts et avances non performants et recouvrements nets cumulés liés
- Modèle EU CR1-A - Echéance des expositions

Modèle EU CQ1: qualité de crédit des expositions renégociées

		a	b	c	d	e	f	g	h
		Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions renégociées	
		Renégociées performantes	Renégociées non performantes		Sur des expositions renégociées performantes	Sur des expositions renégociées non performantes			dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes faisant l'objet de
			Dont en défaut	Dont dépréciées					
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Prêts et avances	267 890 167	118 383 492	116 621 429	103 908 914	-1 264 286	-4 059 424	18 044 378	2 742 579
020	Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
030	Administrations publiques	267 890 167	118 383 492	116 621 429	103 908 914	-1 264 286	-4 059 424	18 044 378	2 742 579
040	Établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
050	Autres entreprises financières	0	0	0	0	0	0	0	0
060	Entreprises non financières	0	0	0	0	0	0	0	0
070	Ménages	0	0	0	0	0	0	0	0
080	Titres de créance	0	0	0	0	0	0	0	0
090	Engagements de prêt donnés	14 017 724	0	0	0	85 308	0	13 932 415	0
100	Total	281 907 891	118 383 492	116 621 429	103 908 914	-1 349 594	-4 059 424	31 976 793	2 742 579

Modèle EU CQ2: qualité de la renégociation

		a
		Valeur comptable brute des expositions renégociées
010	Prêts et avances renégociés plus de deux fois	
020	Prêts et avances renégociés non performants qui n'ont pas satisfait aux critères pour sortir de la catégorie «non performante»	

Modèle EU CQ4: qualité des expositions non performantes par situation géographique

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur comptable / montant nominal brut				Dépréciation cumulée	Provisions sur engagements hors bilan et garanties financières donnés	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
	Dont non performantes		Dont soumises à dépréciation				
	Dont en défaut						
010 <i>Expositions au bilan</i>	60 725 265 213	307 137 136	299 390 508	57 702 145 794	-44 725 486		-10 350 401
020 <i>AE</i>	184 242 640	0	0	184 242 640	-360 619		0
030 <i>AR</i>	101 654 212	0	0	101 654 212	-723 457		0
040 <i>AT</i>	140 018 746	0	0	140 018 746	-1 205		0
050 <i>AU</i>	0	0	0	0	0		0
060 <i>BE</i>	95 930 884	0	0	95 930 884	-523 862		0
070 <i>CA</i>	489 332 130	0	0	489 332 130	-65 382		0
080 <i>CH</i>	730 970 163	0	0	729 716 692	-24 754		0
090 <i>DE</i>	21 996 916	0	0	21 996 916	-4 950		0
100 <i>DK</i>	54 089 065	0	0	54 089 065	-14 580		0
110 <i>EG</i>	130 766 980	0	0	130 766 980	-746 704		0
120 <i>ES</i>	311 471 546	0	0	311 471 546	-542 222		0
130 <i>FI</i>	20 132 343	0	0	20 132 343	-4 500		0
140 <i>FR</i>	48 979 457 211	307 137 136	299 390 508	45 962 311 778	-16 250 549		-10 350 401
150 <i>GB</i>	174 747 103	0	0	174 747 103	-25 505		0
160 <i>IE</i>	0	0	0	0	0		0
170 <i>IT</i>	4 613 609 799	0	0	4 613 609 799	-15 025 274		0
180 <i>JP</i>	32 483 359	0	0	32 483 359	-879		0
190 <i>KY</i>	403 182 622	0	0	403 182 622	-1 674 928		0
200 <i>LU</i>	0	0	0	0	0		0
210 <i>NC</i>	16 256 976	0	0	16 205 347	-33 216		0
220 <i>NL</i>	0	0	0	0	0		0
230 <i>NO</i>	121 489 716	0	0	121 489 716	-27 326		0
240 <i>PA</i>	572 811 520	0	0	572 811 520	-2 965 562		0
250 <i>PF</i>	103 225 930	0	0	103 225 930	-83 576		0
260 <i>PT</i>	5 802 656	0	0	1 133 770	-5 102		0
270 <i>QA</i>	1 111 941 864	0	0	1 111 941 864	-7 356		0
280 <i>SE</i>	81 620 859	0	0	81 620 859	-11 950		0
290 <i>TN</i>	43 993 890	0	0	43 993 890	-187 056		0
300 <i>UA</i>	45 497 621	0	0	45 497 621	-304 645		0
310 <i>US</i>	2 053 680 092	0	0	2 053 680 092	-5 079 837		0
320 <i>UZ</i>	76 348 851	0	0	76 348 851	-30 070		0
330 <i>ZZ</i>	8 509 519	0	0	8 509 519	-420		0
340 <i>Expositions hors bilan</i>	5 022 708 078	0	0			8 502 844	
350 <i>AE</i>	64 408 866	0	0			61 408	
360 <i>AR</i>	2 075 111	0	0			13 360	
370 <i>BJ</i>	110 018 044	0	0			103 584	
380 <i>CI</i>	68 497 360	0	0			18 894	
390 <i>EG</i>	1 442 527 574	0	0			2 058 525	
400 <i>FR</i>	559 438 415	0	0			222	
410 <i>GB</i>	203 629 634	0	0			17 591	
420 <i>KY</i>	2 451 171 310	0	0			6 140 233	
430 <i>QA</i>	98 331 685	0	0			607	
440 <i>UA</i>	14 017 724	0	0			85 308	
450 <i>UZ</i>	8 592 355	0	0			3 112	
460 <i>Total</i>	65 747 973 291	307 137 136	299 390 508	57 702 145 794	-44 725 486	8 502 844	-10 350 401

Modèle EU CQ5: qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité

		a	b	c	d	e	f
		Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes		Dont prêts et avances soumis à dépréciation			
		Dont en défaut					
010	Agriculture, sylviculture et pêche	0	0	0	0	0	0
020	Industries extractives	121 843 595	0	0	121 843 595	-360 113	0
030	Industrie manufacturière	0	0	0	0	0	0
040	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	227 236 283	0	0	227 236 283	-473 399	0
050	Production et distribution d'eau	0	0	0	0	0	0
060	Construction	45 742 463	0	0	45 742 463	-18 915	0
070	Commerce	0	0	0	0	0	0
080	Transport et stockage	2 950 454 419	0	0	2 950 208 336	-9 722 374	0
090	Hébergement et restauration	0	0	0	0	0	0
100	Information et communication	62 399 045	0	0	62 399 045	-506	0
110	Activités financières et d'assurance	1 098 616 179	690 073	690 073	771 551 329	-140 600	0
120	Activités immobilières	28 490 127	0	0	28 490 127	-503 733	0
130	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 766 946	0	0	1 766 946	-130	0
140	Activités de services administratifs et de soutien	0	0	0	0	0	0
150	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	0	0	0	0	0	0
160	Enseignement	0	0	0	0	0	0
170	Santé humaine et action sociale	7 146 926	0	0	7 146 926	-306 569	0
180	Arts, spectacles et activités récréatives	0	0	0	0	0	0
190	Autres services	0	0	0	0	0	0
200	Total	4 543 695 983	690 073	690 073	4 216 385 050	-11 526 339	0

Modèle EU CQ6: Évaluation des sûretés - prêts et avances

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Prêts et avances											
		Performants			Non performants								
					Paiement improbable mais pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours							
					Dont en souffrance > 30 jours ≤ 90 jours		Dont en souffrance > 90 jours ≤ 180 jours		Dont: en souffrance > 180 jours ≤ 1 an	Dont: en souffrance > 1 an ≤ 2 ans	Dont: en souffrance > 2 ans ≤ 5 ans	Dont: en souffrance > 5 ans ≤ 7 ans	Dont: en souffrance > 7 ans
010	Valeur comptable brute												
020	<i>Dont garantie</i>												
030	<i>Dont garantie par un bien immobilier</i>												
040	<i>Dont instruments avec un ratio prêt-valeur supérieur à 60 % et</i>												
050	<i>Dont instruments avec un ratio prêt-valeur supérieur à 80 % et</i>												
060	<i>Dont instruments avec un ratio prêt-valeur supérieur</i>												
070	Dépréciations cumulées pour actifs garantis												
080	Sûretés												
090	<i>Dont valeur plafonnée à la valeur de l'exposition</i>												
100	<i>Dont biens immobiliers</i>												
110	<i>Dont valeur au-dessus du plafond</i>												
120	<i>Dont biens immobiliers</i>												
130	Garanties financières reçues												
140	Sorties partielles du bilan cumulées												

Modèle EU CQ7: sûretés obtenues par prise de possession et exécution

		a	b
		Sûretés obtenues par prise de possession	
		Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
010	Immobilisations corporelles (PP&E)		
020	Autre que PP&E		
030	<i>Biens immobiliers résidentiels</i>		
040	<i>Biens immobiliers commerciaux</i>		
050	<i>Biens meubles (automobiles, navires, etc.)</i>		
060	<i>Actions et titres de créance</i>		
070	<i>Autres sûretés</i>		
080	Total		

Modèle EU CQ8: sûretés obtenues par prise de possession et exécution - ventilation par date d'émission

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Réduction du solde de la créance		Total des sûretés obtenues par prise de possession									
						Saisies ≤ 2 ans		Saisies > 2 ans ≤ 5 ans		Saisies > 5 ans		Dont actifs non courants détenus en vue de la vente	
		Valeur comptable brute	Variations négatives cumulées	Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées	Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées	Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées	Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées	Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
010	Sûretés obtenues par prise de possession classées comme PP&E												
020	Sûretés obtenues par prise de possession autres que celles classées comme PP&E												
030	Biens immobiliers résidentiels												
040	Biens immobiliers commerciaux												
050	Biens meubles (automobiles, navires, etc.)												
060	Actions et titres de créance												
070	Autres sûretés												
080	Total												

Modèle EU CR1: expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes.

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	
	Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues		
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes - Dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes - Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes	
		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3				
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	2 568 575 445	2 568 575 445	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
010	Prêts et avances	53 443 380 831	45 909 011 992	4 560 395 578	303 296 114	4 088 540	250 061 414	-25 581 962	-3 489 629	-22 092 333	-13 692 898	-1 002	-3 341 495	0	7 226 540 886	5 274 510
020	Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
030	Administrations publiques	48 621 863 315	44 504 566 173	1 470 634 815	302 606 041	4 088 540	249 371 341	-14 012 936	-3 090 396	-10 922 540	-13 664 953	-1 002	-3 313 551	0	7 226 540 886	5 274 510
040	Établissements de crédit	76 587 046	76 587 046	0	0	0	0	-30 239	-30 239	0	0	0	0	0	0	
050	Autres entreprises financières	201 924 559	201 924 559	0	0	0	0	-40 394	-40 394	0	0	0	0	0	0	
060	Entreprises non financières	4 543 005 909	1 125 934 213	3 089 760 764	690 073	0	690 073	-11 498 394	-328 601	-11 169 793	-27 944	0	-27 944	0	0	
070	Dont PME	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
080	Ménages	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
090	Titres de créance	6 974 747 246	5 715 120 750	1 259 626 496	3 841 023	0	3 841 023	-15 792 951	-3 884 313	-11 908 638	-8 074	0	-8 074	0	0	
100	Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
110	Administrations publiques	5 738 146 792	4 478 520 296	1 259 626 496	3 841 023	0	3 841 023	-15 551 266	-3 642 628	-11 908 638	-8 074	0	-8 074	0	0	
120	Établissements de crédit	1 236 600 454	1 236 600 454	0	0	0	0	-241 686	-241 686	0	0	0	0	0	0	
130	Autres entreprises financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
140	Entreprises non financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
150	Expositions hors bilan	5 022 708 076	2 534 829 702	2 487 878 373	0	0	0	8 502 846	2 202 874	6 299 972	0	0	0	0	5 011 712 783	0
160	Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
170	Administrations publiques	1 746 462 789	1 730 369 954	16 092 835	0	0	0	2 280 501	2 181 833	98 669	0	0	0	0	5 011 712 783	0
180	Établissements de crédit	8 592 355	8 592 355	0	0	0	0	3 112	3 112	0	0	0	0	0	0	0
190	Autres entreprises financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
200	Entreprises non financières	3 267 652 932	795 867 393	2 471 785 538	0	0	0	6 219 233	17 929	6 201 304	0	0	0	0	0	0
210	Ménages	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
220	Total	68 009 411 598	56 727 537 889	8 307 900 447	307 137 137	4 088 540	253 902 437	-49 877 759	-9 576 816	-40 300 943	-13 700 972	-1 002	-3 349 569	0	12 238 253 669	5 274 510

Modèle EU CR2: variations du stock de prêts et avances non performants

		a
		Valeur comptable brute
010	Stock initial de prêts et avances non performants	
020	Entrées dans les portefeuilles non performants	
030	Sorties hors des portefeuilles non performants	
040	Sorties dues à des sorties de bilan	
050	Sorties dues à d'autres situations	
060	Stock final de prêts et avances non performants	

Modèle EU CR1-A: échéance des expositions

		a	b	c	d	e	f
		Valeur exposée au risque nette					
		À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
1	Prêts et avances	20 480 771	233 915 214	3 545 938 682	49 907 067 417		53 707 402 084
2	Titres de créance		1 082 086 770	1 312 997 663	4 567 702 810		6 962 787 243
3	Total	20 480 771	1 316 001 985	4 858 936 345	54 474 770 227	0	60 670 189 327

Modèle EU CR2a: variations du stock de prêts et avances non performants et recouvrements nets cumulés liés

		a	b
		Valeur comptable brute	Recouvrements nets cumulés liés
010	Stock initial de prêts et avances non performants		
020	Entrées dans les portefeuilles non performants		
030	Sorties hors des portefeuilles non performants		
040	Sortie vers le portefeuille performant		
050	Sortie due à un remboursement de prêt, partiel ou total		
060	Sortie due à des liquidations de sûretés		
070	Sortie due à la prise de possession de sûretés		
080	Sortie due à la vente d'instruments		
090	Sortie due à des transferts de risque		
100	Sorties dues à des sorties de bilan		
110	Sorties dues à d'autres situations		
120	Sortie due à un reclassement en «détenu en vue de la vente»		
130	Stock final de prêts et avances non performants		

Annexe 17

- Modèle EU CR3 - Vue d'ensemble des techniques d'ARC:
informations à publier sur l'utilisation de techniques d'ARC

Modèle EU CR3 - Vue d'ensemble des techniques d'ARC: informations à publier sur l'utilisation de techniques d'ARC

		Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie	Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dont garantie par des dérivés de crédit
		a	b	c	d	e
1	Prêts et avances	49 044 162 133	7 231 815 396	201 884 166	7 029 931 230	0
2	Titres de créance	6 978 588 269	0	0	0	0
3	Total	56 022 750 402	7 231 815 396	201 884 166	7 029 931 230	0
4	<i>Dont expositions non performantes</i>	301 862 626	5 274 510	0	5 274 510	0
EU-5	<i>Dont en défaut</i>	290 829 869	4 719 617			

Annexe 19

- Modèle EU CR4 - Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC
- Modèle EU CR5 - Approche standard

Modèle EU CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC

Catégories d'expositions	Expositions avant CCF et avant ARC		Expositions après CCF et après ARC		RWA et densité des RWA	
	Expositions au bilan	Expositions hors bilan	Expositions au bilan	Expositions hors bilan	RWA	Densité des RWA (%)
	a	b	c	d	e	f
1 Administrations centrales ou banques centrales	6 102 897 737	1 494 470 848	10 066 007 183	4 610 779 422	33 559 824	0,23%
2 Administrations régionales ou locales	9 387 281 485	0	9 545 359 384	0	1 846 736 829	19,35%
3 Entités du secteur public	7 303 245 377	8 592 058	6 811 270 238	0	75 098 571	1,10%
4 Banques multilatérales de développement	0	0	0	0	0	
5 Organisations internationales	8 527 443	0	8 527 443	0	0	0,00%
6 Établissements	5 000 000	0	5 000 000	0	1 000 000	20,00%
7 Entreprises	5 215 379 137	3 107 716 516	213 260 651	0	213 260 651	100,00%
8 Clientèle de détail	0	0	0	0	0	
9 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0	0	0	0	0	
10 Expositions en défaut	73 032 644	0	68 972 930	0	102 202 080	148,18%
11 Expositions présentant un risque particulièrement élevé	0	0	0	0	0	
12 Obligations garanties	0	0	0	0	0	
13 Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	0	0	0	0	0	
14 Organismes de placement collectif	0	0	0	0	0	
15 Actions	0	0	0	0	0	
16 Autres éléments	28 341 088	0	28 341 088	0	28 341 088	100,00%
17 TOTAL	28 123 704 910	4 610 779 423	26 746 738 917	4 610 779 423	2 300 199 042	7,34%

Modèle EU CR5 - Approche standard

	Catégories d'expositions	Pondération de risque														Total	Dont non notées	
		0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	250%	370%	1250%			Autres
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n			o
1	Administrations centrales ou banques centrales	14 609 666 957	0	0	0	0	0	67 119 648	0	0	0	0	0	0	0	0	14 676 786 605	
2	Administrations régionales ou locales	311 675 241	0	0	0	9 233 684 143	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 545 359 384		
3	Entités du secteur public	6 435 777 385	0	0	0	375 492 853	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 811 270 238		
4	Banques multilatérales de développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5	Organisations internationales	8 527 443	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 527 443		
6	Établissements	0	0	0	0	5 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000 000		
7	Entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0	213 260 651	0	0	0	0	0	213 260 651		
8	Expositions sur la clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
10	Expositions en défaut	0	0	0	0	0	0	0	0	2 514 631	66 458 299	0	0	0	0	68 972 930		
11	Expositions présentant un risque particulièrement élevé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
12	Obligations garanties	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
13	Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
14	Parts ou actions d'organismes de placement collectif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
15	Expositions sous forme d'actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
16	Autres éléments	0	0	0	0	0	0	0	0	28 341 088	0	0	0	0	0	28 341 088		
17	TOTAL	21 365 647 026	0	0	0	9 614 176 996	0	67 119 648	0	0	244 116 369	66 458 299	0	0	0	31 357 518 338		

Annexe 21

- Modèle EU CR6 - Approche NI – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de PD
- Modèle EU CR7 - Approche NI – Effet sur les RWEA des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'ARC
- Modèle EU CR7-A - Approche NI – Informations à publier sur le degré d'utilisation de techniques d'ARC
- Modèle EU CR8 - État des flux des RWEA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI

Modèle EU CR6 – Approche NI – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de PD

IRB Exposure class:

Own estimates of LGD and/or conversion factors:

Institutions
Oui

Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k
0.00 to <0.15	19 781 931 980			20 791 243 609	0,06%	6 115	1,29%	4	210 513 763	164 376	-2 270 516
0.00 to <0.10	16 927 933 209			17 712 599 358	0,05%	6 083	1,34%	4	177 225 177	131 958	-1 838 423
0.10 to <0.15	2 853 998 770			3 078 644 251	0,11%	32	1,00%	5	33 288 586	32 418	-432 093
0.15 to <0.25	8 327 244 878			8 501 789 071	0,19%	2 800	1,52%	5	184 718 355	240 482	-271 674
0.25 to <0.50	4 192 192 679	4 000	1	4 316 218 690	0,39%	654	1,40%	5	121 789 270	238 920	-551 558
0.50 to <0.75	2 460 100 200			2 534 079 553	0,62%	703	1,51%	5	90 757 271	236 072	-327 189
0.75 to <2.50	217 082 537			217 167 752	1,68%	103	1,55%	5	10 818 205	56 638	-128 149
0.75 to <1.75	217 082 537			217 167 752	1,68%	103	1,55%	5	10 818 205	56 638	-128 149
1.75 to <2.5											
2.50 to <10.00	147 311 771			147 311 771	3,48%	100	1,71%	4	8 868 227	87 575	-210 331
2.5 to <5	147 311 771			147 311 771	3,48%	100	1,71%	4	8 868 227	87 575	-210 331
5 to <10											
10.00 to <100.00											
10 to <20											
20 to <30											
30.00 to <100.00											
100.00 (Default)	186 299 274			183 716 947	99,66%	56	1,57%	4	114 435 153	2 881 596	-935 501

Modèle EU CR6 – Approche NI – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de PD

IRB Exposure class:
Own estimates of LGD and/or conversion factors:

Total
Oui

Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k
0.00 to <0.15	19 781 931 980			20 791 243 609	0,06%	6 115	1,29%	4	210 513 763	164 376	-2 270 516
0.00 to <0.10	16 927 933 209			17 712 599 358	0,05%	6 083	1,34%	4	177 225 177	131 958	-1 838 423
0.10 to <0.15	2 853 998 770			3 078 644 251	0,11%	32	1,00%	5	33 288 586	32 418	-432 093
0.15 to <0.25	8 327 244 878			8 501 789 071	0,19%	2 800	1,52%	5	184 718 355	240 482	-271 674
0.25 to <0.50	4 192 192 679	4 000	1	4 316 218 690	0,39%	654	1,40%	5	121 789 270	238 920	-551 558
0.50 to <0.75	2 460 100 200			2 534 079 553	0,62%	703	1,51%	5	90 757 271	236 072	-327 189
0.75 to <2.50	217 082 537			217 167 752	1,68%	103	1,55%	5	10 818 205	56 638	-128 149
0.75 to <1.75	217 082 537			217 167 752	1,68%	103	1,55%	5	10 818 205	56 638	-128 149
1.75 to <2.5											
2.50 to <10.00	147 311 771			147 311 771	3,48%	100	1,71%	4	8 868 227	87 575	-210 331
2.5 to <5	147 311 771			147 311 771	3,48%	100	1,71%	4	8 868 227	87 575	-210 331
5 to <10											
10.00 to <100.00											
10 to <20											
20 to <30											
30.00 to <100.00											
100.00 (Default)	186 299 274			183 716 947	99,66%	56	1,57%	4	114 435 153	2 881 596	-935 501

Modèle EU CR7 – Approche NI – Effet sur les RWEA des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'ARC

		Montant d'exposition pondéré avant dérivés de crédit	Montant d'exposition pondéré réel
		a	b
1	Expositions faisant l'objet de l'approche NI simple	245 468 537	245 468 537
2	Administrations centrales et banques centrales	0	0
3	Établissements	245 468 537	245 468 537
4	Entreprises	0	0
4,1	<i>dont Entreprises - PME</i>	0	0
4,2	<i>dont Entreprises - Financement spécialisé</i>	0	0
5	Expositions faisant l'objet de l'approche NI avancée	741 900 245	741 900 245
6	Administrations centrales et banques centrales	0	0
7	Établissements	741 900 245	741 900 245
8	Entreprises	0	0
8,1	<i>dont Entreprises - PME</i>	0	0
8,2	<i>dont Entreprises - Financement spécialisé</i>	0	0
9	Clientèle de détail	0	0
9,1	<i>dont Clientèle de détail - PME - Garanties par une sûreté immobilière</i>	0	0
9,2	<i>dont Clientèle de détail - non-PME - Garanties par une sûreté immobilière</i>	0	0
9,3	<i>dont Clientèle de détail — expositions renouvelables éligibles</i>	0	0
9,4	<i>dont Clientèle de détail — PME — Autres</i>	0	0
9,5	<i>dont Clientèle de détail — non-PME — Autres</i>	0	0
10	TOTAL (incluant expositions approches NI simple et avancée)	987 368 782	987 368 782

Modèle EU CR7-A – Approche NI – Informations à publier sur le degré d'utilisation de techniques d'ARC

A-IRB	Total des expositions	Techniques d'atténuation du risque de crédit										Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA				
		Protection de crédit financée										Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)	
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couvertes par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couvertes par des garanties (%)	Partie des expositions couvertes par des dérivés de crédit (%)				
													a			b
1 Administrations centrales et banques centrales	0		0,00%													0
2 Établissements	36 691 527 393	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		741 900 245	
3 Entreprises	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0	
3.1 Dont Entreprises - PME	0														0	
3.2 Dont Entreprises - Financement spécialisé	0														0	
3.3 Dont Entreprises - Autres	0														0	
4 Clientèle de détail	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0	
4.1 Dont Clientèle de détail - Biens immobiliers PME	0														0	
4.2 Dont Clientèle de détail - Biens immobiliers non-PME	0														0	
4.3 Dont Clientèle de détail - Expositions renouvelables	0														0	
4.4 Dont Clientèle de détail - Autres PME	0														0	
4.5 Dont Clientèle de détail - Autres non-PME	0														0	
5 Total	36 691 527 393	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		741 900 245	

F-IRB	Total des expositions	Techniques d'atténuation du risque de crédit										Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA			
		Fonds de crédit Protection (ECP)										Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couvertes par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couvertes par des garanties (%)	Partie des expositions couvertes par des dérivés de crédit (%)				
												a	b		
1 Administrations centrales et banques centrales	0														0
2 Établissements	1 187 604 357	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		245 468 537
3 Entreprises	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0
3.1 Dont Entreprises - PME	0														0
3.2 Dont Entreprises - Financement spécialisé	0														0
3.3 Dont Entreprises - Autres	0														0
4 Total	1 187 604 357	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		245 468 537

Modèle EU CR8 - État des flux des RWEA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI

		Montant d'exposition pondéré
		a
1	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration précédente	994 857 545
2	Taille de l'actif (+/-)	-18 004 563
3	Qualité de l'actif (+/-)	-5 226 978
4	Mises à jour des modèles (+/-)	
5	Méthodologie et politiques (+/-)	0
6	Acquisitions et cessions (+/-)	
7	Variations des taux de change (+/-)	0
8	Autres (+/-)	15 742 779
9	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration	987 368 783

Annexe 23

- Modèle EU CR10 - Expositions de financement spécialisé et sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple

Modèle EU CR10 — Expositions de financement spécialisé et sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple

Modèle EU CR10.1

Financement spécialisé : Financement de projets (approche par référencement)							
Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
		a	b	c	d	e	f
Catégorie 1	Inférieure à 2,5 ans			50%			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			70%			
Catégorie 2	Inférieure à 2,5 ans			70%			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			90%			
Catégorie 3	Inférieure à 2,5 ans			115%			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			115%			
Catégorie 4	Inférieure à 2,5 ans			250%			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			250%			
Catégorie 5	Inférieure à 2,5 ans			-			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			-			
Total	Inférieure à 2,5 ans						
	Supérieure ou égale à 2,5 ans						

Modèle EU CR10.2

Financement spécialisé : Biens immobiliers générateurs de revenus et biens immobiliers commerciaux à forte volatilité (approche par référencement)							
Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
		a	b	c	d	e	f
Catégorie 1	Inférieure à 2,5 ans			50%			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			70%			
Catégorie 2	Inférieure à 2,5 ans			70%			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			90%			
Catégorie 3	Inférieure à 2,5 ans			115%			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			115%			
Catégorie 4	Inférieure à 2,5 ans			250%			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			250%			
Catégorie 5	Inférieure à 2,5 ans			-			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			-			
Total	Inférieure à 2,5 ans						
	Supérieure ou égale à 2,5 ans						

Modèle EU CR10.3

Financement spécialisé : Financement d'objets (approche par référencement)							
Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
		a	b	c	d	e	f
Catégorie 1	Inférieure à 2,5 ans			50%			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			70%			
Catégorie 2	Inférieure à 2,5 ans			70%			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			90%			
Catégorie 3	Inférieure à 2,5 ans			115%			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			115%			
Catégorie 4	Inférieure à 2,5 ans			250%			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			250%			
Catégorie 5	Inférieure à 2,5 ans			-			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			-			
Total	Inférieure à 2,5 ans						
	Supérieure ou égale à 2,5 ans						

Modèle EU CR10.4

Financement spécialisé : Financement de matières premières (approche par référencement)							
Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
		a	b	c	d	e	f
Catégorie 1	Inférieure à 2,5 ans			50%			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			70%			
Catégorie 2	Inférieure à 2,5 ans			70%			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			90%			
Catégorie 3	Inférieure à 2,5 ans			115%			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			115%			
Catégorie 4	Inférieure à 2,5 ans			250%			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			250%			
Catégorie 5	Inférieure à 2,5 ans			-			
	Supérieure ou égale à 2,5 ans			-			
Total	Inférieure à 2,5 ans						
	Supérieure ou égale à 2,5 ans						

Modèle EU CR10.5

Expositions sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple						
Catégories	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées

	a	b	c	d	e	f
Expositions sur capital-investissement			190%			
Expositions sur actions cotées			290%			
Autres expositions sur actions			370%			
Total						

Annexe 25

- Modèle EU CCR1 - Analyse des expositions au CCR par approche
- Modèle EU CCR2 - Opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA
- Modèle EU CCR3 - Approche standard — Expositions au CCR par catégorie d'expositions réglementaires et pondération de risque
- Modèle EU CCR4 - Approche NI – Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD
- Modèle EU CCR5 - Composition des sûretés pour les expositions au CCR
- Modèle EU CCR6 - Expositions sur dérivés de crédit
- Modèle EU CCR7 - États des flux des RWEA relatifs aux expositions au CCR dans le cadre de l'IMM
- Modèle EU CCR8 - Expositions sur les CCP

Modèle EU CCR1 — Analyse des expositions au CCR par approche

		a	b	c	d	e	f	g	h
		Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
EU-1	UE - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	0	0		1,4	0	0	0	0
EU-2	UE - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	0	0		1,4	0	0	0	0
1	SA-CCR (pour les dérivés)	634 837 362	216 432 562		1,4	1 863 531 505	1 191 777 894	1 190 214 460	97 269 719
2	IMM (pour les dérivés et les OFT)			0	0	0	0	0	0
2a	<i>Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres</i>			0		0	0	0	0
2b	<i>Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé</i>			0		0	0	0	0
2c	<i>Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits</i>			0		0	0	0	0
3	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					0	0	0	0
4	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					0	0	0	0
5	VaR pour les OFT					0	0	0	0
6	Total					1 863 531 505	1 191 777 894	1 190 214 460	97 269 719

Modèle EU CCR2 — Opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA

		a	b
		Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
1	Total des opérations soumises à la méthode avancée	0	0
2	i) composante VaR (y compris le multiplicateur 3 x)		0
3	ii) composante VaR en situation de tensions (y compris le multiplicateur 3 x)		0
4	Opérations soumises à la méthode standard	219 501 368	129 503 151
EU-4	Opérations soumises à l'approche alternative (sur la base de la méthode de l'exposition initiale)	0	0
5	Total des opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA	219 501 368	129 503 151

Modèle EU CCR4 – Approche NI – Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD

IRB Exposure class
Own estimates of LGD and/or conversion factors:

Administrations centrales et banques centrales
Non

Échelle de PD	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
0.00 to <0.15							
0.00 to <0.10							
0.10 to <0.15							
0.15 to <0.25							
0.25 to <0.50							
0.50 to <0.75							
0.75 to <2.50							
0.75 to <1.75							
1.75 to <2.5							
2.50 to <10.00							
2.50 to <5.00							
5.00 to <10.00							
10.00 to <100.00							
10.00 to <20.00							
20.00 to <30.00							
30.00 to <100.00							
100.00 (Default)							
Total							

Modèle EU CCR4 – Approche NI – Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD

IRB Exposure class

Own estimates of LGD and/or conversion factors:

Administrations centrales et banques centrales
--

Oui

Échelle de PD	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
0.00 to <0.15							
0.00 to <0.10							
0.10 to <0.15							
0.15 to <0.25							
0.25 to <0.50							
0.50 to <0.75							
0.75 to <2.50							
0.75 to <1.75							
1.75 to <2.5							
2.50 to <10.00							
2.50 to <5.00							
5.00 to <10.00							
10.00 to <100.00							
10.00 to <20.00							
20.00 to <30.00							
30.00 to <100.00							
100.00 (Default)							
Total							

Modèle EU CCR4 – Approche NI – Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD

IRB Exposure class
Own estimates of LGD and/or conversion factors:

Entreprises - Autres
Non

Échelle de PD	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
0.00 to <0.15							
0.00 to <0.10							
0.10 to <0.15							
0.15 to <0.25							
0.25 to <0.50							
0.50 to <0.75							
0.75 to <2.50							
0.75 to <1.75							
1.75 to <2.5							
2.50 to <10.00							
2.50 to <5.00							
5.00 to <10.00							
10.00 to <100.00							
10.00 to <20.00							
20.00 to <30.00							
30.00 to <100.00							
100.00 (Default)							
Total							

Modèle EU CCR4 – Approche NI – Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD

IRB Exposure class
Own estimates of LGD and/or conversion factors:

Entreprises - Autres
Oui

Échelle de PD	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
0.00 to <0.15							
0.00 to <0.10							
0.10 to <0.15							
0.15 to <0.25							
0.25 to <0.50							
0.50 to <0.75							
0.75 to <2.50							
0.75 to <1.75							
1.75 to <2.5							
2.50 to <10.00							
2.50 to <5.00							
5.00 to <10.00							
10.00 to <100.00							
10.00 to <20.00							
20.00 to <30.00							
30.00 to <100.00							
100.00 (Default)							
Total							

Modèle EU CCR4 – Approche NI – Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD

IRB Exposure class
Own estimates of LGD and/or conversion factors:

Entreprises - Financement spécialisé

Non

Échelle de PD	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
0.00 to <0.15							
0.00 to <0.10							
0.10 to <0.15							
0.15 to <0.25							
0.25 to <0.50							
0.50 to <0.75							
0.75 to <2.50							
0.75 to <1.75							
1.75 to <2.5							
2.50 to <10.00							
2.50 to <5.00							
5.00 to <10.00							
10.00 to <100.00							
10.00 to <20.00							
20.00 to <30.00							
30.00 to <100.00							
100.00 (Default)							
Total							

Modèle EU CCR4 – Approche NI – Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD

IRB Exposure class
Own estimates of LGD and/or conversion factors:

Entreprises - Financement spécialisé

Oui

Échelle de PD	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
0.00 to <0.15							
0.00 to <0.10							
0.10 to <0.15							
0.15 to <0.25							
0.25 to <0.50							
0.50 to <0.75							
0.75 to <2.50							
0.75 to <1.75							
1.75 to <2.5							
2.50 to <10.00							
2.50 to <5.00							
5.00 to <10.00							
10.00 to <100.00							
10.00 to <20.00							
20.00 to <30.00							
30.00 to <100.00							
100.00 (Default)							
Total							

Modèle EU CCR4 – Approche NI – Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD

IRB Exposure class

Own estimates of LGD and/or conversion factors:

Entreprises - PME

Non

Échelle de PD	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
0.00 to <0.15							
0.00 to <0.10							
0.10 to <0.15							
0.15 to <0.25							
0.25 to <0.50							
0.50 to <0.75							
0.75 to <2.50							
0.75 to <1.75							
1.75 to <2.5							
2.50 to <10.00							
2.50 to <5.00							
5.00 to <10.00							
10.00 to <100.00							
10.00 to <20.00							
20.00 to <30.00							
30.00 to <100.00							
100.00 (Default)							
Total							

Modèle EU CCR4 – Approche NI – Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD

IRB Exposure class
Own estimates of LGD and/or conversion factors:

Entreprises - PME
Oui

Échelle de PD	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
0.00 to <0.15							
0.00 to <0.10							
0.10 to <0.15							
0.15 to <0.25							
0.25 to <0.50							
0.50 to <0.75							
0.75 to <2.50							
0.75 to <1.75							
1.75 to <2.5							
2.50 to <10.00							
2.50 to <5.00							
5.00 to <10.00							
10.00 to <100.00							
10.00 to <20.00							
20.00 to <30.00							
30.00 to <100.00							
100.00 (Default)							
Total							

Modèle EU CCR4 – Approche NI – Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD

IRB Exposure class
Own estimates of LGD and/or conversion factors:

Institutions
Non

Échelle de PD	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
0.00 to <0.15	172 970 366	0,08%	21	45,00%	2,50	63 941 734	0,37
0.00 to <0.10	169 330 566	0,08%	19	45,00%	2,50	62 365 426	0,37
0.10 to <0.15	3 639 800	0,11%	2	45,00%	2,50	1 576 309	0,43
0.15 to <0.25							
0.25 to <0.50	33 055 723	0,27%	7	45,00%	2,50	23 884 108	0,72
0.50 to <0.75	7 440 893	0,51%	1	45,00%	2,50	6 461 502	0,87
0.75 to <2.50	1 165 141	1,07%	1	45,00%	2,50	1 214 381	1,04
0.75 to <1.75	1 165 141	1,07%	1	45,00%	2,50	1 214 381	1,04
1.75 to <2.5							
2.50 to <10.00							
2.50 to <5.00							
5.00 to <10.00							
10.00 to <100.00							
10.00 to <20.00							
20.00 to <30.00							
30.00 to <100.00							
100.00 (Default)							
Total	214 632 122	0,13%	30	45,00%	2,50	95 501 725	0,45

Modèle EU CCR4 – Approche NI – Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD

IRB Exposure class
Own estimates of LGD and/or conversion factors:

Institutions
Oui

Échelle de PD	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
0.00 to <0.15							
0.00 to <0.10							
0.10 to <0.15							
0.15 to <0.25							
0.25 to <0.50							
0.50 to <0.75							
0.75 to <2.50							
0.75 to <1.75							
1.75 to <2.5							
2.50 to <10.00							
2.50 to <5.00							
5.00 to <10.00							
10.00 to <100.00							
10.00 to <20.00							
20.00 to <30.00							
30.00 to <100.00							
100.00 (Default)							
Total							

Modèle EU CCR4 – Approche NI – Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD

IRB Exposure class
Own estimates of LGD and/or conversion factors:

Clientèle de détail - PME - autres
Oui

Échelle de PD	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
0.00 to <0.15							
0.00 to <0.10							
0.10 to <0.15							
0.15 to <0.25							
0.25 to <0.50							
0.50 to <0.75							
0.75 to <2.50							
0.75 to <1.75							
1.75 to <2.5							
2.50 to <10.00							
2.50 to <5.00							
5.00 to <10.00							
10.00 to <100.00							
10.00 to <20.00							
20.00 to <30.00							
30.00 to <100.00							
100.00 (Default)							
Total							

Modèle EU CCR4 – Approche NI – Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD

IRB Exposure class
Own estimates of LGD and/or conversion factors:

Clientèle de détail - non-PME - autres
Oui

Échelle de PD	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
0.00 to <0.15							
0.00 to <0.10							
0.10 to <0.15							
0.15 to <0.25							
0.25 to <0.50							
0.50 to <0.75							
0.75 to <2.50							
0.75 to <1.75							
1.75 to <2.5							
2.50 to <10.00							
2.50 to <5.00							
5.00 to <10.00							
10.00 to <100.00							
10.00 to <20.00							
20.00 to <30.00							
30.00 to <100.00							
100.00 (Default)							
Total							

Modèle EU CCR4 – Approche NI – Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD

IRB Exposure class
Own estimates of LGD and/or conversion factors:

Clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles

Oui

Échelle de PD	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
0.00 to <0.15							
0.00 to <0.10							
0.10 to <0.15							
0.15 to <0.25							
0.25 to <0.50							
0.50 to <0.75							
0.75 to <2.50							
0.75 to <1.75							
1.75 to <2.5							
2.50 to <10.00							
2.50 to <5.00							
5.00 to <10.00							
10.00 to <100.00							
10.00 to <20.00							
20.00 to <30.00							
30.00 to <100.00							
100.00 (Default)							
Total							

Modèle EU CCR4 – Approche NI – Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD

IRB Exposure class

Clientèle de détail - PME - garanties par une sûreté immobilière

Own estimates of LGD and/or conversion factors:

Oui

Échelle de PD	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
0.00 to <0.15							
0.00 to <0.10							
0.10 to <0.15							
0.15 to <0.25							
0.25 to <0.50							
0.50 to <0.75							
0.75 to <2.50							
0.75 to <1.75							
1.75 to <2.5							
2.50 to <10.00							
2.50 to <5.00							
5.00 to <10.00							
10.00 to <100.00							
10.00 to <20.00							
20.00 to <30.00							
30.00 to <100.00							
100.00 (Default)							
Total							

Modèle EU CCR4 – Approche NI – Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD

IRB Exposure class

Clientèle de détail - non-PME - garanties par une sûreté immobilière

Own estimates of LGD and/or conversion factors:

Oui

Échelle de PD	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
0.00 to <0.15							
0.00 to <0.10							
0.10 to <0.15							
0.15 to <0.25							
0.25 to <0.50							
0.50 to <0.75							
0.75 to <2.50							
0.75 to <1.75							
1.75 to <2.5							
2.50 to <10.00							
2.50 to <5.00							
5.00 to <10.00							
10.00 to <100.00							
10.00 to <20.00							
20.00 to <30.00							
30.00 to <100.00							
100.00 (Default)							
Total							

Modèle EU CCR4 – Approche NI – Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD

IRB Exposure class
Own estimates of LGD and/or conversion factors:

Total
Non

Échelle de PD	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
0.00 to <0.15	172 970 366	0,08%	21	45,00%	2,50	63 941 734	0,37
0.00 to <0.10	169 330 566	0,08%	19	45,00%	2,50	62 365 426	0,37
0.10 to <0.15	3 639 800	0,11%	2	45,00%	2,50	1 576 309	0,43
0.15 to <0.25							
0.25 to <0.50	33 055 723	0,27%	7	45,00%	2,50	23 884 108	0,72
0.50 to <0.75	7 440 893	0,51%	1	45,00%	2,50	6 461 502	0,87
0.75 to <2.50	1 165 141	1,07%	1	45,00%	2,50	1 214 381	1,04
0.75 to <1.75	1 165 141	1,07%	1	45,00%	2,50	1 214 381	1,04
1.75 to <2.5							
2.50 to <10.00							
2.50 to <5.00							
5.00 to <10.00							
10.00 to <100.00							
10.00 to <20.00							
20.00 to <30.00							
30.00 to <100.00							
100.00 (Default)							
Total	214 632 122	0,13%	30	45,00%	2,50	95 501 725	0,45

Modèle EU CCR4 – Approche NI – Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD

IRB Exposure class
Own estimates of LGD and/or conversion factors:

Total
Oui

Échelle de PD	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
0.00 to <0.15							
0.00 to <0.10							
0.10 to <0.15							
0.15 to <0.25							
0.25 to <0.50							
0.50 to <0.75							
0.75 to <2.50							
0.75 to <1.75							
1.75 to <2.5							
2.50 to <10.00							
2.50 to <5.00							
5.00 to <10.00							
10.00 to <100.00							
10.00 to <20.00							
20.00 to <30.00							
30.00 to <100.00							
100.00 (Default)							
Total							

Modèle EU CCR5 – Composition des sûretés pour les expositions au CCR

Colonnes fixes

		a	b	c	d	e	f	g	h
		Sûretés utilisées dans des opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
Type de sûreté		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation
1	Espèces — monnaie nationale	0	230 229 334	0	38 060 000	0	0	0	0
2	Espèces — autres monnaies	0	0	0	0	0	0	0	0
3	Dette souveraine nationale	0	0	0	0	0	0	0	0
4	Autre dette souveraine	0	0	0	0	0	0	0	0
5	Dette des administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0	0
6	Obligations d'entreprise	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Actions	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Autres sûretés	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Total	0	230 229 334	0	38 060 000	0	0	0	0

Modèle EU CCR6 — Expositions sur dérivés de crédit

		a	b
		Protection achetée	Protection vendue
Montants notionnels			
1	CDS mono-émetteurs	0	0
2	CDS indiciels	0	0
3	Total contrats d'échange	0	0
4	Options de crédit	0	0
5	Autres dérivés de crédit	0	0
6	Total montants notionnels	0	0
Justes valeurs			
7	Juste valeur positive (actif)	0	0
8	Juste valeur négative (passif)	0	0

Modèle EU CCR7 — États des flux des RWEA relatifs aux expositions au CCR dans le cadre de l'IMM

		a
		Montant d'exposition pondéré (RWEA)
1	RWEA à la fin de la période de déclaration précédente	0
2	Taille de l'actif	0
3	Qualité de crédit des contreparties	0
4	Mises à jour des modèles (IMM uniquement)	0
5	Méthodologie et politiques (IMM uniquement)	0
6	Acquisitions et cessions	0
7	Variations des taux de change	0
8	Autres	0
9	RWEA à la fin de la période de déclaration courante	0

Modèle EU CCR8 — Expositions sur les CCP

		a	b
		Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
1	Expositions aux contreparties centrales éligibles (total)		42 171
2	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont	2 108 531	42 171
3	i) Dérivés de gré à gré	2 108 531	42 171
4	ii) Dérivés négociés en bourse		
5	iii) Opérations de financement sur titres		
6	iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée		
7	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation		
8	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation		
9	Contributions préfinancées au fonds de défaillance		
10	Contributions non financées au fonds de défaillance		
11	Expositions aux contreparties centrales non éligibles (total)		
12	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont		
13	i) Dérivés de gré à gré		
14	ii) Dérivés négociés en bourse		
15	iii) Opérations de financement sur titres		
16	iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée		
17	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation		
18	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation		
19	Contributions préfinancées au fonds de défaillance		
20	Contributions non financées au fonds de défaillance		

Annexe 27

- Modèle EU-SEC1 - Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation
- Modèle EU-SEC2 - Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation
- Modèle EU-SEC3 - Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées — établissement agissant en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor
- Modèle EU-SEC4 - Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées — établissement agissant en tant qu'investisseur
- Modèle EU-SEC5 - Expositions titrisées par l'établissement — Expositions en défaut et ajustements pour risque de crédit spécifique

Modèle EU-SEC1 — Expositions de titrisation dans le-portefeuille hors négociation

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	
	L'établissement agit en tant qu'initiateur							L'établissement agit en tant que sponsor				L'établissement agit en tant qu'investisseur				
	Classiques			Synthétiques		Sous-total	Classiques			Synthétiques	Sous-total	Classiques		Synthétiques	Sous-total	
	STS		Non STS		dont TRS	Sous-total	STS		Non STS	Synthétiques	Sous-total	STS		Non STS	Synthétiques	Sous-total
	dont TRS		dont TRS	dont TRS			dont TRS	dont TRS				dont TRS				
1	Total des expositions															
2	Clientèle de détail (total)															
3	prêts hypothécaires résidentiels															
4	cartes de crédit															
5	autres expositions sur la clientèle de détail															
6	retitrisation															
7	Clientèle de gros (total)															
8	prêts aux entreprises															
9	prêts hypothécaires commerciaux															
10	contrats de location et créances à recevoir															
11	autres expositions sur la clientèle de gros															
12	retitrisation															

Modèle EU-SEC2 — Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	L'établissement agit en tant qu'initiateur			L'établissement agit en tant que sponsor				L'établissement agit en tant qu'investisseur				
	Classiques		Synthétiques	Sous-total	Classiques		Synthétiques	Sous-total	Classiques		Synthétiques	Sous-total
	STS	Non STS			STS	Non STS			STS	Non STS		
1	Total des expositions											
2	Clientèle de détail (total)											
3	prêts hypothécaires résidentiels											
4	cartes de crédit											
5	autres expositions sur la clientèle de détail											
6	retraitement											
7	Clientèle de gros (total)											
8	prêts aux entreprises											
9	prêts hypothécaires commerciaux											
10	contrats de location et créances à recevoir											
11	autres expositions sur la clientèle de gros											
12	retraitement											

Modèle EU-SEC3 — Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées — établissement agissant en tant qu’initiateur ou en tant que sponsor

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	EU-p	EU-q	
	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					Valeurs exposées au risque (par approche réglementaire)				RWEA (par approche réglementaire)			Exigence de fonds propres après application du plafond					
	pondération ≤20 %	pondération >20 % et ≤ 50 %	pondération >50 % et ≤ 100 %	pondération >100 % et < 1250 %	pondération 1250 % /déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	pondération 1250 % /déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	pondération 1250 %/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	pondération 1250 %/ déductions	
1	Total des expositions																	
2	Opérations classiques																	
3	Titrisation																	
4	Clientèle de détail																	
5	Dont STS																	
6	Clientèle de gros																	
7	Dont STS																	
8	Retitrisation																	
9	Opérations synthétiques																	
10	Titrisation																	
11	Sous-jacent de détail																	
12	Clientèle de gros																	
13	Retitrisation																	

Modèle EU-SEC4 — Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées — établissement agissant en tant qu'investisseur

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	EU-p	EU-q	
	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					Valeurs exposées au risque (par approche réglementaire)				Montant d'exposition pondéré (par approche réglementaire)			Exigence de fonds propres après application du plafond					
	pondération ≤20 %	pondération >20 % et ≤ 50 %	pondération >50 % et ≤ 100 %	pondération >100 % et < 1250 %	pondération 1250 % /déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	pondération 1250 % /déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	pondération 1250 % /déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	pondération 1250 % /déductions	
1	Total des expositions																	
2	Titrisation classique																	
3	Titrisation																	
4	Sous-jacent de détail																	
5	Dont STS																	
6	Clientèle de gros																	
7	Dont STS																	
8	Retitrisation																	
9	Titrisation synthétique																	
10	Titrisation																	
11	Sous-jacent de détail																	
12	Clientèle de gros																	
13	Retitrisation																	

Modèle EU-SEC5 — Expositions titrisées par l'établissement — Expositions en défaut et ajustements pour risque de crédit spécifique

		a	b	c
		Expositions titrisées par l'établissement — L'établissement agit en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor		
		Montant nominal total de l'encours		Montant total des ajustements pour risque de crédit spécifique effectués au cours de la période
		Dont expositions en défaut		
1	Total des expositions			
2	Clientèle de détail (total)			
3	prêts hypothécaires résidentiels			
4	cartes de crédit			
5	autres expositions sur la clientèle de détail			
6	retitrisation			
7	Clientèle de gros (total)			
8	prêts aux entreprises			
9	prêts hypothécaires commerciaux			
10	contrats de location et créances à recevoir			
11	autres expositions sur la clientèle de gros			
12	retitrisation			

Annexe 29

- Modèle EU MR1 - Risque de marché dans le cadre de l'approche standard
- Modèle EU MR2-A - Risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes (AMI)
- Modèle EU MR2-B - États des flux des RWEA relatifs aux expositions au risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes (AMI)
- Modèle EU MR3 - Valeurs de l'AMI pour les portefeuilles de négociation
- Modèle EU MR4 - Comparaison des estimations de la VaR avec les profits/pertes

Modèle EU MR1 — Risque de marché dans le cadre de l'approche standard

		a
		RWEA
	Produits fermes	
1	Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	
2	Risque sur actions (général et spécifique)	
3	Risque de change	
4	Risque sur matières premières	
	Options	
5	Méthode simplifiée	
6	Méthode delta-plus	
7	Méthode par scénarios	
8	Titrisation (risque spécifique)	
9	Total	

Modèle EU MR2-A — Risque de marché dans le cadre de l’approche fondée sur les modèles internes (AMI)

		a	b
		RWEA	Exigences de fonds propres
1	VaR (valeur la plus élevée entre a et b)		
a)	VaR de la veille (VaR t-1)		
b)	Facteur de multiplication (mc) x moyenne des 60 derniers jours ouvrables (VaRavg)		
2	SVaR (valeur la plus élevée entre a et b)		
a)	Dernière mesure disponible de la SVaR (SVaR t-1)		
b)	Facteur de multiplication (ms) x moyenne des 60 derniers jours ouvrables (SVaRavg)		
3	IRC (valeur la plus élevée entre a et b)		
a)	Mesure IRC la plus récente		
b)	Mesure IRC moyenne sur 12 semaines		
4	Mesure du risque global (valeur la plus élevée entre a, b et c)		
a)	Mesure la plus récente du risque global		
b)	Mesure moyenne sur 12 semaines du risque global		
c)	Mesure du risque global - Plancher		
5	Autres		
6	Total		

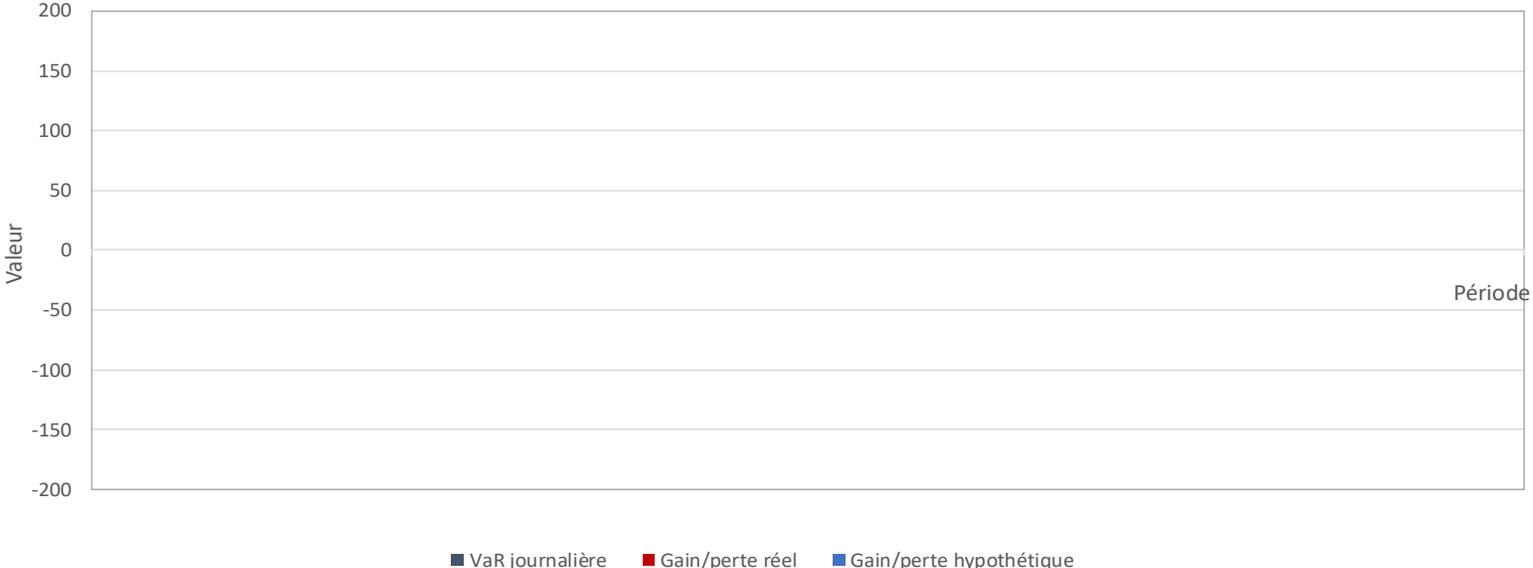
Modèle EU MR2-B — États des flux des RWEA relatifs aux expositions au risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes (AMI)

	a	b	c	d	e	f	g
	VaR	SVaR	IRC	Mesure du risque global	Autres	Total des RWEA	Total des exigences de fonds propres
1 RWEA à la fin de la précédente période							
1a Ajustement réglementaire							
1b RWEA à la fin du précédent trimestre (fin de journée)							
2 Variations des niveaux de risque							
3 Actualisations/modifications du modèle							
4 Méthodologie et politiques							
5 Acquisitions et cessions							
6 Variations des taux de change							
7 Autres							
8a RWEA à la fin de la période considérée (fin de journée)							
8b Ajustement réglementaire							
8 RWEA à la fin de la période considérée							

Modèle EU MR3 — Valeurs de l'AMI pour les portefeuilles de négociation

		a
VaR (10 jours 99 %)		
1	Valeur maximale	
2	Valeur moyenne	
3	Valeur minimale	
4	Fin de la période	
SVaR (10 jours 99 %)		
5	Valeur maximale	
6	Valeur moyenne	
7	Valeur minimale	
8	Fin de la période	
IRC (99,9 %)		
9	Valeur maximale	
10	Valeur moyenne	
11	Valeur minimale	
12	Fin de la période	
Mesure du risque global (99,9 %)		
13	Valeur maximale	
14	Valeur moyenne	
15	Valeur minimale	
16	Fin de la période	

Modèle EU MR4 — Comparaison des estimations de la VaR avec les profits/pertes



Les établissements doivent présenter une analyse des «valeurs aberrantes» (exceptions des contrôles a posteriori au sens de l’article 366 du CRR) dans les résultats contrôlés a posteriori, en précisant les dates et les dépassements correspondants (VaR-P&L), y compris au moins les facteurs clés des exceptions, avec des comparaisons similaires pour les profits et les pertes (P&L) effectifs et hypothétiques (conformément à l’article 366 du CRR).

Des informations sur les profits/pertes effectifs, en particulier une clarification précisant s’ils comprennent les réserves et, dans le cas contraire, comment celles-ci sont intégrées au processus de contrôles a posteriori.